

## Bilan succinct de la session relative aux promotions du CNU 60 13 au 17 mai 2019 à Limoges

Les bilans de cette session pour les années antérieures sont disponibles sur le blog du GTT-AUM : <https://gttaum.wordpress.com/2019/03/12/cnu-60-compte-rendus-et-conseils/>

### 1. Répartition imposée dans chaque catégorie

Le CNU attribue la moitié des promotions possibles, l'autre moitié étant attribuée localement par les établissements, sachant que certains établissements décident de ne pas utiliser la totalité de leur volant de promotion locale. Par ailleurs, certains établissements, qualifiés de "petits établissements" sont des établissements dans lesquels la communauté est tellement réduite qu'il n'y a officiellement pas de promotion locale après l'examen des dossiers par le CNU.

Le tableau 1 récapitule, pour chaque grade (Maître de Conférences Hors Classe, Maître de Conférences Classe Exceptionnelle, Professeur 1ère classe, Professeur Classe exceptionnelle 1 et Professeur Classe exceptionnelle 2), le nombre de collègues promouvables, le nombre de candidats, et le nombre de promotions proposées par le CNU pour la session 2019.

	Mcf HC	Mcf Ex	Pr 1	Pr Ex1	Pr Ex2
Promouvables	414	103	211	259	152
Nombre candidats	135	44	84	84	54
Promotions proposées par le CNU	31	22	16	17	12
%age de promotions / nb de promouvables	7%	21%	8%	7%	8%
%age de promotions / nb de candidats	23 %	50 %	19 %	20 %	22 %

Tableau 1. Nombre de dossiers par demande de promotion et nombre de promotions possibles pour la session 2019.

La classe des MCF EX est très récente, l'objectif du ministère étant d'avoir 10 % de l'ensemble des MCF, soit 165 à 180 pour la section 60 (nombre à atteindre en 5 ans, c'est-à-dire 82 à 90 par le CNU). Le taux élevé de promotions possibles pour la catégorie MCF Ex correspond à celui de l'an dernier : il s'agit en effet d'atteindre en quelques années l'objectif de nombre de personnes dans cette catégorie. Rappelons que, par la suite, le nombre de MCF Ex devra rester fixe : les promotions possibles dépendront donc uniquement du nombre de départs à la retraite de maîtres de conférences HC Ex.

#### Remarque :

Le nombre de promotions pour les membres siégeant au CNU 60 est limité à 2 pour la promotion MCF HC et à maximum 1 pour toutes les autres catégories, car cela correspond au résultat de :

$$\text{nombre de candidats CNU} / \text{nombre total de candidats} \times \text{nombre de promotions possibles}$$

## 2. Critères adoptés par la section 60

Le dossier global est évalué selon les 3 critères suivants :

- activités de recherche et valorisation,
- activités pédagogiques,
- responsabilités administratives et collectives.

*Pour information le fiche à remplir pour les PR est jointe en annexe (celle des MCF contient les mêmes rubriques).*

Suivant la promotion demandée, les critères peuvent être compensables entre eux, en particulier pour les MCF HC et PR1, mais pas pour les MCF Ex et les PREx1 et PREx2, pour lesquels les différentes missions de l'enseignant-chercheur doivent être couvertes au cours de la carrière. Cependant, l'évaluation s'est faite de telle façon que la recherche doit encore être active même pour les classes exceptionnelles, les responsabilités administratives ne doivent pas être nulles même pour un chercheur très actif.

De plus, les actions dans ces 3 critères depuis la nomination ou la dernière promotion sont examinées. Une responsabilité qui a permis d'avoir une promotion dans le passé, n'en donnera pas une deuxième.

Il est fondamental de consulter le site de la section CNU lors de la constitution de votre dossier, des:

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

### 2.1 Mode de fonctionnement

a) Chaque dossier est attribué à deux rapporteurs, en essayant dans la mesure du possible qu'au minimum l'un d'eux soit proche de la thématique du candidat. Un classement par catégorie est réalisé par vote pour chaque candidat :

- G1 : la promotion demandée devrait prioritairement être attribuée ;
- G2 : correspond aux dossiers qui méritent la promotion demandée mais se situent un peu en dessous des précédents ;
- G3 sont les dossiers en dessous des précédents, de sorte qu'il n'est pas possible pour l'instant de proposer une promotion. Cela peut venir de diverses raisons : un manque dans l'une des rubriques (enseignement, recherche, responsabilités administratives), un dossier prometteur mais d'un collègue promu récemment...
- G4 sont les dossiers très insuffisants (ou mal complétés, ou sans liste complète de la production scientifique, ...).

b) Les candidats appartenant aux catégories G1 et G2 sont inscrits "au tableau", et on compte les suffrages G1/G2/non (les membres CNU ne participent pas à la discussion et au vote d'un candidat provenant de leur établissement ou laboratoire).

c) Sélection des promus parmi ces inscrits au tableau, avec une somme pondérée suivant les suffrages exprimés. A noter qu'il y a un effet mémoire des collègues qui avaient déjà été "au

tableau" les années précédentes. Le cas des petits établissements (pour lesquels il n'y a pas de promotion locale), tout comme l'équilibre entre les différents établissements, est examiné avec attention. Le critère de l'âge des candidats est aussi pris en compte. Pour les maîtres de conférences, notamment, on pourra favoriser des candidats plus âgés aux candidats plus jeunes (moins de 42 ans) dont les chances d'obtenir un poste de Professeur sont plus élevées.

## 2.2 Quelques recommandations

Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Bien qu'il soit possible, si les conditions administratives sont requises, de candidater à une promotion après avoir été promu très récemment (moins de deux ou trois ans par exemple), il faut que cela soit justifié, et la section examine avec attention, comme pour tous les autres dossiers, les éléments nouveaux depuis la dernière promotion. Par la suite, il faut penser dans le dossier, à bien dater les éléments.

Une carrière n'est pas forcément linéaire, il est parfaitement admis d'avoir différentes phases dans sa carrière. Plutôt que de laisser les rapporteurs deviner pourquoi il y a un "trou" de publications, de prise de responsabilité, etc, il est fortement conseillé de le signaler et de l'expliquer.

Quelques critères et remarques, qui viennent en complément des conseils donnés sur le site de la section 60, sont listés ci-dessous.

- Pour les MCF HC EX, les textes soulignent l'implication pédagogique, et la section 60 demande à ce qu'il y ait une activité de recherche depuis la dernière promotion.
- Lorsque l'on affiche une co-responsabilité, il faut absolument bien préciser en quoi consiste la responsabilité de chacun et donner le nom du co-responsable.
- Penser à toujours indiquer le nombre d'étudiants de la formation (licence, master ou autres) dont on est responsable ou le nombre de personnels du laboratoire ou de l'équipe dont on a responsabilité,
- Toujours indiquer avec précision le rôle joué pour chaque responsabilité, notamment au niveau des projets type ANR (porteur, responsable pour l'établissement ou participant).
- Pour les enseignements, les volumes horaires (CM, TD et TP), le niveau d'études et le nombre d'étudiants, et ceci sur une durée raisonnable, doivent être mentionnés afin d'apprécier l'activité du candidat depuis la nomination ou la dernière promotion.

### **Remarque :**

Les indications officielles concernant la rédaction du dossier précisent que celui-ci doit faire 15 pages hors annexes. Le non-respect de cette directive n'a pas été sanctionné, cependant il est conseillé à l'avenir de respecter approximativement cette règle.

Certains dossiers sont excellents mais ne sont pas promus car d'autres sont encore meilleurs. Par ailleurs, à qualité « équivalente » l'ancienneté dans le grade, l'âge du candidat sont pris en compte. Les répartitions géographique ou thématique peuvent aussi intervenir afin de respecter globalement les équilibres de la section. Le fait que les petits établissements ne peuvent pas promouvoir en local

est également pris en compte. Cependant, un candidat ayant un fort investissement administratif mais sans activité de recherche suffisante ne peut pas être promu.

### ***2.3 Critères de publications***

Les publications prises en compte doivent être indexées sur Scopus et/ou Web of Science, être relatives au périmètre scientifique de la section et de bonne qualité. A titre d'exemple, des actes de congrès ne constituent pas une publication de rang A admise par la section 60.

Sans que la section ait une approche purement comptable, un minimum de publications de rang A est communément attendu pour être promu : 20 pour PR1, 30 pour PREX1 et 40 pour PREX2.

*Les élus de la liste soutenue par le GTT-AUM*

Année : 2019  
Section n° 60 du C.N.U.

MCF : AVANCEMENT C.N.U

CANDIDAT

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_ Sit.Actu. : \_\_\_\_\_ Corps **Mcf** Classe \_\_\_\_\_ Echelon \_\_\_\_\_ Depuis : \_\_\_\_\_

Niveau demandé

Mcf HC

Mcf EX

Etablissement :

Petit établissement : \_\_\_\_\_

Résumé de Carrière (Années – Grades – Etablissements...)

I - ACTIVITES de RECHERCHE et VALORISATION

Diplômes Universitaires Principaux : Type : HDR Année : \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_  
Type : Thèse Année : \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_

Domaine(s) de recherche (mots clés) : \_\_\_\_\_

Laboratoire, équipe \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_ Depuis \_\_\_\_\_

Encadrements depuis la dernière promotion (ou la nomination) :

Nombre de thèses soutenues				Nombre de thèses en cours				Post-Doc				Stages M2 en laboratoire			
Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥50%		Taux <50%	

Travaux scientifiques depuis la dernière promotion (ou la nomination) :

Reuves à comité de lecture reconnues 60				Brevets				Ouvrages				Congrès			
Internat		National		Internat		National		Edition		Participation		Internat		National	

Les détails sur les articles de rang A et sur les brevets : revue - position (place / nombre d'auteurs) - année ... doivent être vérifiés [à partir de la liste présente dans le dossier](#) du candidat

--	--

Appréciation de I : A  B  C

II – ACTIVITES PEDAGOGIQUES – Informations significatives sur les enseignements – (Discipline – Type – Niveau – Périodes...)

--

Publications Pédagogiques (type, coauteurs, année, pages, ...) et Actions Pédagogiques (montage de TP, ou TICE, ...)

--

Appréciation de II : A  B  C

III – 1 - RESPONSABILITES COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES (depuis la dernière promotion (ou la nomination), les plus significatives, préciser les périodes)

--

Prime de Responsabilités Pédagogiques (si oui, période ?)

Prime de Charges Administratives (si oui, période ?)

**2 - ACTIONS INTERNATIONALES :** (séjours, invitations, co-responsabilités, ...)

--

**3 - RELATIONS INDUSTRIELLES :** (transfert de technologie, responsabilités de contrats, participations à des contrats, ...)

--

Appréciation de III :

A

B

C

**• AUTRES ELEMENTS REMARQUABLES du DOSSIER** (éléments significatifs)

--

Appréciation globale du rapporteur :

	G1 : candidat à promouvoir en priorité
	G2 : candidat à promouvoir s'il y a une possibilité
	G3 : candidat prometteur mais peut attendre, ou bien dossier en retrait
	G4 : le dossier ne permet pas d'envisager une promotion

CANDIDAT  
NOM – Prénom : \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_ Sit.Actu. : \_\_\_\_\_ Corps **Pr** Classe \_\_\_\_\_ Echelon \_\_\_\_\_ Depuis : \_\_\_\_\_  
Niveau demandé **Pr 1** **Pr Ce1** **Pr Ce2**

Etablissement : \_\_\_\_\_ Petit établissement : \_\_\_\_\_

Résumé de Carrière (Années – Grades – Etablissements...)

**I - ACTIVITES de RECHERCHE et VALORISATION**

Diplômes Universitaires Principaux : Type : HDR Année : \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_  
Ou Dr Etat Année : \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_

Domaine(s) de recherche (mots clés) : \_\_\_\_\_

Laboratoire, équipe \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_ Depuis \_\_\_\_\_

**Encadrements depuis la dernière promotion :**

Nombre de thèses soutenues				Nombre de thèses en cours				Post-Doc				Stages M2 en laboratoire			
Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥25%		Taux <25%		Taux ≥50%		Taux <50%	

**Travaux scientifiques depuis la dernière promotion :**

Revue à comité de lecture reconnues 60				Brevets				Ouvrages				Congrès			
Internat		National		Internat		National		Edition		Participation		Internat		National	

Les détails sur les articles de rang A et sur les brevets : revue - position (place / nombre d'auteurs) - année ...doivent être vérifiés [à partir de la liste présente dans le dossier](#) du candidat

--	--

Appréciation de I : **A**  **B**  **C**

**II – ACTIVITES PEDAGOGIQUES – Informations significatives sur les enseignements** – (Discipline – Type – Niveau – Périodes...)

--

**Publications Pédagogiques** (type, coauteurs, année, pages, ...) **et Actions Pédagogiques** (montage de TP, ou TICE, ...)

--

Appréciation de II : **A**  **B**  **C**

**III – 1 - RESPONSABILITES COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES** (les plus significatives depuis la dernière promotion, préciser les périodes)

--

Prime de responsabilités pédagogiques (si oui, période ?)	
Prime de charge administrative (si oui, période ?)	

**2 - ACTIONS INTERNATIONALES** : (séjours, invitations, co-responsabilités, ..)

--

**3 - RELATIONS INDUSTRIELLES** : (transfert de technologie, responsabilités de contrats, participations à des contrats, ...)

--

Appréciation de III : 

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------	----------------------------

**• AUTRES ELEMENTS REMARQUABLES du DOSSIER** (éléments significatifs)

--

**• SYNTHESE DES ELEMENTS NOUVEAUX depuis la dernière promotion** (établir le « delta » précis et indiquer la date de la dernière promotion)

--

**Appréciation globale du rapporteur :**

	G1 : candidat à promouvoir en priorité
	G2 : candidat à promouvoir s'il y a une possibilité
	G3 : candidat prometteur mais peut attendre, ou bien dossier en retrait
	G4 : le dossier ne permet pas d'envisager une promotion